

Texte détérioré

Consultations légales

par l'artilleur légat du "Bulletin de la Forme"

AVIS IMPORTANT.—Nos correspondants que cette page intéresse sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le journal. 1. Seuls les abonnés peuvent bénéficier de ce service de consultation: c'est pourquoi toute demande de renseignements doit être signée, afin que nous puissions constater si le correspondant est abonné. 2. Les questions doivent être adressées directement au Bulletin. 3. L'avocat consultant n'est tenu de répondre qu'aux questions ordinaires usuelles, concernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessitent une longue étude, sont choses à traiter entre le correspondant et l'avocat. 4. Si le correspondant désire une réponse immédiate par lettre, l'avocat consultant peut exiger des honoraires.

INTÉRÊT.—Q. Un commerçant a-t-il le droit d'exiger l'intérêt dans les transactions commerciales?

Rép. à L. G. — Le commerçant a le droit d'exiger l'intérêt légal ou celui convenu, et ce à compter de l'échéance de la dette.

BRIS D'ARMOIRE.—Q. Y a-t-il un recours contre celui qui force une armoire fermée à clef et en soustrait partie du contenu?

Rép. à J. E. F. — Celui, dont l'armoire fermée à clef a été forcée et dont partie du contenu a été enlevée, a sans doute un recours contre l'auteur, en autant qu'il existe une preuve évidente. Cependant il semble bien inutile d'exercer semblable recours contre son fils. C'est faire connaître au public l'état de la famille.

ACTIONNAIRE DANS UNE COMPAGNIE.—Q. L'actionnaire dans une compagnie peut-il abandonner son action?

Rép. à J. L. B. — L'actionnaire dans une compagnie peut, soit vendre son action, soit démissionner comme actionnaire, et ce toujours suivant les règlements de la compagnie elle-même.

Rép. à Dame A. D'a. — S'il vous plaît nous fournir de plus amples détails.

VENTE D'UN TERRAIN.—Q. Le vendeur d'un terrain a-t-il droit de garder en propriété le gravier sur ce terrain?

Rép. à J. E. L. — Si la vente a été faite avec condition que le gravier resterait au vendeur, le vendeur y a droit. Cependant, s'il s'agit d'une simple vente de terrain sans aucune condition, le gravier appartenant à l'acheteur.

Arrivages de fruits et légumes

Nous constatons que nous avons omis la publication du rapport hebdomadaire des arrivages de fruits et légumes sur le marché de Montréal pour la semaine finissant le 21 novembre. Nous nous reprenons aujourd'hui en portant à votre connaissance le texte du rapport omis et celui de la semaine finissant jeudi, le 28 novembre.

SEMAINE DU 21 NOVEMBRE.

Il est entré 297 chars de fruits et légumes contre 232 la semaine précédente. Les arrivages comprenaient 34 tonnes de pommes de terre, 19 de légumes, 19 de fruits.

La médecine vétérinaire

Par Dr J.-A. E. BÉDARD, M. V.

Réponse aux consultations

Question.—J'ai depuis un an une jument de 7 ans, pesant 1500 livres et qui travaille bien, mais qui ne s'est jamais couchée à ma connaissance. Elle ne paraît cependant pas fiévreuse. Je la soigne tous les jours de ce temps-ci. Je ne lui donne pas d'avoine, seulement du foin, est-ce le bon traitement?

Réponse à R. M. — Je vous conseillerais de donner un peu d'avoine à votre jument, et au besoin de lui frictionner les membres pour chasser la fatigue qui deviendra avec le temps excessive, attendu que le fait de ne pas se coucher est un défaut qui a pour effet d'user la bête beaucoup plus rapidement que dans un cas normal. Je ne puis vous donner les causes de cet état de votre bête qui seraient trop longues à énumérer.

Les colporteurs et les principes de l'achat chez nous

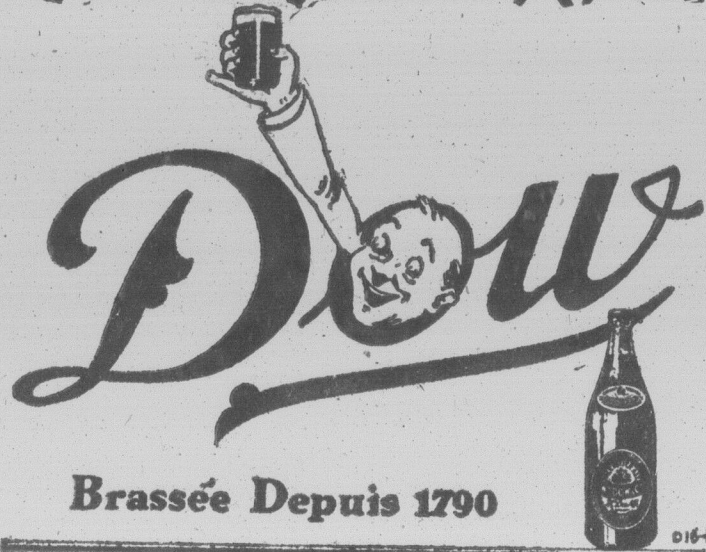
Les principes que pose la Ligue de l'Achat Chez Nous pour assurer le relèvement de notre groupe au rang qu'il a droit d'occuper s'appliquent tout autant pour les marchands ambulants et les colporteurs que pour les marchands ordinaires, les industriels et toutes les autres catégories de producteurs.

Il est juste et dans l'intérêt personnel de chacun que nous accordions d'abord notre patronage aux producteurs et aux marchands de la localité. A conditions égales, ceux-ci ont droit à toute notre considération parce qu'ils participent intimement à toute la vie locale, à toutes les manifestations, et aussi parce qu'ils sont, dans une large mesure, ceux qui assurent le maintien des œuvres locales de toutes sortes. Mais même si nous ne faisons appel qu'à notre égoïsme individuel, chacun de nous, en y réfléchissant, comprendrait qu'il y va de notre intérêt personnel à encourager de préférence les nôtres et d'abord ceux d'entre eux qui habitent notre région. C'est que l'argent que nous allons leur porter pour leurs produits ou leurs services nous revient indirectement en restant plus longtemps dans la région. C'est à cette condition d'abord qu'une région peut jouir d'une prospérité stable.

Ceux qui, pour une raison ou une autre, croient devoir acheter des colporteurs, doivent donner la préférence à ceux de notre race qui habitent la région et qui vendent des produits de maisons canadiennes-françaises. Dans nombre de régions, on trouve des nôtres qui sont engagés dans presque tous les commerces. Pourquoi ne pas les encourager s'ils offrent la qualité requise? Pourquoi donnerait-on son argent durement gagné à des étrangers qui n'ont rien de commun avec nous, qui luttent pour détruire notre commerce à nous et mettant ainsi notre existence en danger, enlèvent à nos fils la possibilité matérielle de s'établir à leur tour?

On dira parfois que nous n'avons pas

La Bière Qui Vous Réjouit



Brassée Depuis 1790

une erreur. Ainsi, des représentants de maisons américaines de produits pharmaceutiques, d'articles de toilette, y compris les poudres et les parfums, de produits domestiques d'usage courant, drainent pour des centaines de mille dollars, chaque année, des campagnes du Québec. Pourtant, nous avons toute une série de maisons similaires dont certaines sont particulièrement bien organisées et qui seraient en mesure d'assurer une modeste aisance à des centaines des nôtres, partout, si nous voulions les encourager. Et c'est la même chose dans tous les domaines.

La Ligue de l'Achat Chez Nous offre à tous les nôtres de les renseigner gra-

tuitement, soit sur l'identité d'une maison en particulier, soit pour leur fournir une liste de nos maisons vendant un produit particulier.

On n'a qu'à écrire au secrétariat de la Ligue, 4 est, rue Notre-Dame, Montréal.

La commission chargée de l'enquête sur les sols du Manitoba a fait, l'été dernier, sous la direction du professeur J. H. Ellis, de l'Université du Manitoba, une reconnaissance de près de 1,774,080 acres dans la partie des territoires du sud-ouest du Manitoba qui est affectée par la sécheresse.

NOUS METTONS À VOTRE DISPOSITION UN SERVICE D'IMPRESSIONS

des mieux outillés de la ville — pouvant exécuter tous genres d'impressions tels que :

Brochures — rapports — factures catalogues — en-têtes de lettres — circulaires enveloppes — factures — etc., etc.

LE SOLEIL LTEE

(Département de l'Imprimerie)

Gens de la campagne et du district

FAITES IMPRIMER

"SOLEIL"

Nos prix sont bas!

DEMANDEZ NOS COTATIONS

PER B-226

S

CO OPÉR INDUSTRI

PARAIT LES J

VOLUME X

Ce remède d

Le Novoro d

Constip

Il ne contient

Offre Spéciale: coupon vous r colis-postal, fr

2501 Washing